



Paris le 15/01/2014

Monsieur le Président,

Votre gouvernement a adopté le 20 décembre 2013 un avant-projet de loi sur « la protection de la vie de l'être conçu et des droits de la femme enceinte » qui restreint considérablement le droit d'avorter garanti par la loi de 2010.

La suppression brutale de ce droit serait sans précédent dans l'histoire des démocraties. L'Espagne s'honorerait plutôt à poursuivre dans la voie ouverte depuis la fin de la dictature pour lutter contre les discriminations, injustices et violences infligées aux femmes.

Au nom de l'association ANCIC, nous vous demandons de respecter le droit des femmes à maîtriser leur fécondité.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'expression de notre haute considération.

ANCIC

Association Nationale des Centres d'Interruption de grossesse et de Contraception
MDA Paris 14 ème BP 84
22 Rue Deparcieux
75014 Paris

Les co-présidentes de l'ANCIC :

Laurence Danjou

Sophie Eyraud

Martine Hatchuel



Paris le 15/01/2014

Señor Presidente:

Su gobierno ha adoptado el 20 de diciembre un anteproyecto de ley sobre "la protección de la vida del concebido y de los derechos de la mujer embarazada" que restringe considerablemente el derecho de abortar que garantizaba la ley de 2010.

La supresión brutal de ese derecho no tiene precedentes en la historia de las democracias. Por el contrario, España se honraría si continuara la vía abierta desde el fin de la dictadura en la lucha contra las discriminaciones, injusticias y violencias sufridas por las mujeres.

En nombre de la association ANCIC , le pedimos que respeten el derecho de las mujeres a controlar su fecundidad.

Atentamente, >>

ANCIC

Association Nationale des Centres d'Interruption de grossesse et de Contraception
MDA Paris 14 ème BP 84
22 Rue Deparcieux
75014 Paris

Les co-présidentes de l'ANCIC :

Laurence Danjou

Sophie Eyraud

Martine Hatchuel